

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-11-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc (absente)  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2011-11-240**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2011
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
9. Dépôt des indicateurs de gestion 2010
10. Dépôt de la liste des arrérages
11. Nomination d'un maire suppléant
12. Avis de motion, installation septique
13. Avis de motion, règlement concernant la prévention des incendies

14. Adoption du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble
15. Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
16. Dérogation mineure, 40 1<sup>re</sup> Avenue
17. Acceptation soumission, services professionnels voie de contournement
18. Appui projets Pacte rural – volet local
19. Mandat Mission HGE
20. Résolutions recherche en eau, correction
21. Mandat pour forage exploratoire, correction
22. Demande d'aide financière, Programme rénovation Québec
23. Ajustement des frais de déplacement
24. Vente de terrain à monsieur Denis Rivard
25. Renouvellement entente Club de l'Archer
26. Signature entente avec madame Denise Jobin Hardy
27. Formation Manuri-Formation et Fleurons du Québec
28. Paiement factures Inspec-Sol
29. Décompte progressif, Construction & Pavage Portneuf
30. Approbation du règlement d'emprunt par la R.R.G.M.R.P.
31. Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
32. Renouvellement du programme Accès Logis
33. Nomination de la « Halte de la côte du ministre »
34. Appui à l'entreprise Enviroval
35. Pavage de la rue des Bouleaux
36. Demande taxe d'accise
37. Nomination de la directrice des loisirs
38. Signature de la convention collective
39. Contribution financière, Saint-Vincent de Paul
40. Appui à La course de la banquise Portneuf Alcoa
41. Fermeture Centre de sauvetage maritime de Québec
42. Discours du maire
43. Période de questions sur les sujets traités.
44. Levée de l'assemblée

### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h38

Fin : 19h48

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 novembre 2011. (du 4 octobre au 11 novembre 2011)

#### **Rés.2011-11-241**

#### **Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2011.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 11 octobre 2011 soit accepté tel que présenté.

#### **Rés.2011-11-242**

#### **Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 414 197.13 \$.

Liste des comptes à payer	106 353.83 \$
Liste des chèques émis	120 196.43 \$
Liste transaction internet	28 991.00 \$
Liste chèques manuels	113 839.55 \$
Liste des salaires	44 816.32 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 novembre 2011 est déposé au conseil municipal, le 14 novembre 2011.

### **Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 2 novembre 2011 est déposé au conseil municipal, le 14 novembre 2011.

### **Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Nelson Bédard, Jacquelin Martel et mesdames Diane Godin, Chantale Hamelin, Esther Savard, Anick Leclerc sont déposées.

### **Dépôt des indicateurs de gestion 2010**

Un rapport des indicateurs de gestion 2010 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 novembre 2011.

### **Dépôt de la liste des arrérages**

La liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est déposée au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 novembre 2011.

**Rés.2011-11-243**

### **Nomination maire suppléant**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de huit mois (15 novembre 2011 au 9 juillet 2012)

### **Avis de motion, subvention installation septique**

Je, Diane Godin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour adopter un programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la Ville de Portneuf et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes à ce programme.

### **Avis de motion, règlement concernant la prévention des incendies**

Je, Philippe Gignac conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la prévention des incendies.

**Rés.2011-11-244**

### **Adoption du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble**

Une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement «Plan d'aménagement d'ensemble pour le territoire de la seigneurie de Perthuis» soit adopté.

**Rés.2011-11-245**

### **Adoption du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**Considérant qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Esther Savard à la séance du 12 septembre 2011;**

**Considérant que** le projet de règlement a été présenté à la séance du 11 octobre 2011;

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal édition du mois d'octobre 2011;

**Considérant qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Portneuf » soit adopté.

**Rés.2011-11-246**

**Dérogation mineure, 40 1<sup>re</sup> Avenue**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 septembre 2011;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 20 octobre 2011;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 116 à l'article 7.2.4;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire l'implantation d'un garage en cour avant en respectant la norme de distance par rapport au talus, c'est-à-dire 5m et en exigeant la plantation d'arbres ou d'arbustes formant un écran visuel végétal permanent entre la construction du bâtiment complémentaire et la 1<sup>re</sup> Avenue;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 0073 07 7156 pour la zone RB-1 sur le lot 2 981 153 du cadastre officiel du Québec, sis au 40 1<sup>re</sup> Avenue.

**Rés.2011-11-247**

**Acceptation soumission, services professionnels voie de contournement**

**Considérant que** des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à quatre firmes d'ingénieurs-conseils;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit pour les points 1.0 et 2.0 du formulaire de soumission (taxes incluses);

BPR – Infrastructure inc.	15 630.51 \$
Les Consultants Laforte	22 101.45 \$
Dessau inc.	11 318.45 \$
Génivar	7 348.16 \$

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit pour le point 3.0 du formulaire de soumission (taxes en sus);

BPR – Infrastructure inc.	8 200.00 \$
Les Consultants Laforte	8 895.00 \$
Dessau inc.	16 000.00 \$
Génivar	2 600.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Génivar au montant de 10 310.21 \$ taxes incluses, des points 1.0, 2.0 et 3.0, tel que soumissionné pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils afin de fournir une estimation des coûts de construction concernant une nouvelle route devant servir de voie de contournement.

**Rés.2011-11-248**

**Appui projets Pacte rural – volet local**

**Considérant que** la municipalité a reçu trois (3) demandes dans le cadre du programme Pacte rural – volet local;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf priorise chacun des projets déposés et recommande de répartir le montant de la subvention soit 14 791.75\$ comme suit :

Coopérative de Solidarité	
La Résidence Portneuvienne	8 291.75 \$
Coopérative de Solidarité	
de Santé Portneuf – St-Basile	3 000.00 \$
La Course de la Banquise Portneuf inc	3 500.00 \$

**Rés.2011-11-249**

**Mandat HGE**

**Considérant que** Mission HGE a déposé une estimation budgétaire pour la réalisation de recherche en eau souterraine dans des secteurs éloignés en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte la proposition de Mission HGE pour la réalisation de recherche en eau souterraine – travaux de géophysique au montant de 38 968.05 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense sera affectée au poste de la taxe d'accise.

**Rés.2011-11-250**

**Résolutions recherche en eau, correction**

**Considérant que** cinq résolutions ont été adoptées en 2009, 2010 et 2011 dans le cadre du projet de recherche en eau;

**Considérant que** ces dépenses devaient être affectées au fond de roulement;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le total des dépenses inscrites aux résolutions portant les numéros 2369-07-09, 1093-04-2010, 1204-09-2010, 1258-12-2010 et 2011-09-22 soient affectées à la taxe d'accise 2010 à 2013;

**Rés.2011-11-251 Mandat pour forage exploratoire, correction**

**Considérant que** la résolution 2011-08-200 a été adoptée à la séance du 8 août 2011;

**Considérant que** cette résolution accordait à Mission HGE un mandat pour du forage exploratoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal convienne d'appliquer le montant de 11 317.03 \$ taxes incluses au fond de carrières et sablières.

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 1 707.74 \$ taxes incluses au fond de carrières et sablières, à Mission HGE, pour vérifier l'impact du projet d'agrandissement phase 2A de la carrière de Construction et Pavage Portneuf sur le puits PE-1.

**Rés.2011-11-252 Demande d'aide financière, Programme Rénovation Québec**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande, par la présente, à la Société d'habitation du Québec une participation au montant de 50 000 \$, compte tenu d'une participation équivalente de la part de la municipalité pour un total de 100 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec volet II-1 pour la programmation 2011-2012 afin de stimuler la rénovation résidentielle dans les secteurs dévitalisés de la municipalité.

**QUE** la Ville de Portneuf demande, par la présente, à la Société d'habitation du Québec une participation au montant de 50 000 \$, compte tenu d'une participation équivalente de la part de la municipalité pour un total de 100 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec volet II-1 pour la programmation 2012-2013 afin de stimuler la rénovation résidentielle dans les secteurs dévitalisés de la municipalité.

**QUE** madame Danielle M. Bédard, directrice générale, soit désignée comme responsable à l'administration en remplacement de monsieur Yves Landry qui n'est plus à l'emploi de la municipalité.

**Rés.2011-11-253 Ajustement des frais de déplacement**

**Considérant que** la résolution 1914-01-2008 a été adoptée à la séance du 14 janvier 2008;

**Considérant qu'il** est raisonnable d'ajuster le coût du kilométrage pour l'utilisation de voiture personnelle;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les frais de déplacement avec une voiture personnelle soient modifiés pour 0.45 \$ du kilomètre, depuis l'hôtel de ville de Portneuf.

**QUE** le remboursement, sur présentation de reçus, pour le repas du soir soit ajusté à 25 \$.

**QUE** le remboursement des repas exclue les boissons alcoolisées et que seule la personne désignée par la ville y ait droit.

**Rés.2011-11-254**

**Vente de terrain à monsieur Denis Rivard**

**Considérant que** la Ville de Portneuf possède le terrain vacant suite à la démolition du 900 rue Saint-Charles;

**Considérant que** ce terrain a été offert à tous les voisins à proximité de celui-ci;

**Considérant que** ce terrain pourra être utilisé uniquement pour un stationnement;

**Considérant qu'**une seule personne s'est montrée intéressée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf vende le lot numéro 2 981 673 situé sur la rue Saint-Charles, d'une superficie de 269,9 mètres carrés, à monsieur Denis Rivard, au prix de 3 000 \$

**QUE** les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.2011-11-255**

**Renouvellement entente Club de l'Archer**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal renouvelle l'entente intervenue entre la Ville de Portneuf et le club « La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf » en octobre 2006.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer une entente en ces termes avec le club « La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf » pour une période de 5 ans, renouvelable.

**Rés.2011-11-256**

**Signature entente avec madame Denise Jobin Hardy**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une entente permettant à madame Denise Jobin Hardy d'utiliser une parcelle de terrain du lot 2 980 681 à des fins de stationnement.



**Rés.2011-11-257**

**Formation Manuri-Formation et Fleurons du Québec**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 620.01\$ taxes incluses et la participation de messieurs Denis Dion, Jean-François Jourdain et mesdames Nancy Provencher, Anaïs Jardon à la formation de Manuri-Formation intitulée «La gestion des clients difficiles» qui aura lieu le 22 novembre 2011 à Québec.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 182.28 \$ taxes incluses et la participation de messieurs Philippe Gignac et Sylvain Langlais au Dévoilement officiel de la 6<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec qui aura lieu le 17 novembre 2011 à Saint-Hyacinthe.

**QUE** tous les frais de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2011-11-258**

**Paiement factures Inspec-Sol**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Inspec-Sol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales – Phase 2, tel que recommandé par BPR, au montant de 13 858.98 \$ taxes incluses.

**Rés.2011-11-259**

**Décompte progressif, Construction & Pavage Portneuf**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise un cinquième paiement à l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales – Phase 2, tel que recommandé par BPR, au montant de 127 153.75 \$ taxes incluses.

**Rés.2011-11-260**

**Approbation du règlement d'emprunt numéro 17-2011 au montant de 2 058 000,00 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

**Considérant que** la MRC de Portneuf a mandaté la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf afin qu'elle devienne le gestionnaire désigné d'un site de traitement des boues de fosses septiques comme équipement régional;

**Considérant que** la Régie peut assumer une telle responsabilité conformément à l'article 7<sup>e</sup>) de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

**Considérant qu'**il est urgent de réaliser lesdits travaux de façon à ce que le système soit opérationnel au printemps 2012 étant donné qu'il n'y a plus de site conforme sur le territoire de la Régie;

**Considérant que** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité:

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 17-2011 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 20 octobre 2011.

**Rés.2011-11-261**

**Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 275 519.40 \$.

**Rés.2011-11-262**

**Renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec**

**Attendu que** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

**Attendu que** des ménages de notre municipalité de Ville de Portneuf ont des besoins de logements abordables;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**Attendu que** le programme AccèsLogis a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**Attendu que** les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

**Rés.2011-11-263**

**Nomination de la « Halte de la côte du ministre »**

**Considérant que** le comité Culture Embellissement suggère de modifier le nom du « Parc Anglican »;

**Considérant que** les représentants de la communauté anglicane St. John the Evangelist ont exprimé leur choix par une correspondance en date du 25 octobre 2011;

**Considérant que** la « côte du ministre » est connue par la majorité des résidents de la Ville de Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le parc appelé « Parc Anglican » situé au coin de la 2<sup>e</sup> Avenue et du Chemin Neuf, près de l'église St. John the Evangelist, soit nommé officiellement « HALTE DE LA CÔTE DU MINISTRE ».

**Rés.2011-11-264**

**Appui à l'entreprise Enviroval**

Madame la conseillère Esther Savard quitte son siège.

**Considérant que** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) étudie présentement des options en vue du traitement des matières compostables qu'il recevra de la part de ses municipalités membres dans un horizon prochain;

**Considérant que** la compagnie Enviroval ayant pignon sur rue à Portneuf, a informé la municipalité qu'elle avait entrepris des démarches avec la RRGMRP afin que leur site puisse être considéré pour recevoir ces matières;

**Considérant que** cette compagnie a développé au fil des ans une expertise dans ce domaine;

**Considérant que** le site actuel d'Enviroval permet déjà d'accueillir ces matières;

**Considérant que** le conseil de la Ville est préoccupé par les perspectives d'avenir de la compagnie ainsi que des emplois rattachés à l'exploitation de ce site;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf appuie les démarches de la firme Enviroval envers la RRGMRP.

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf demande aux administrateurs et à la direction de la RRGMRP de prendre en considération l'option qu'offre la compagnie Enviroval à la RRGMRP dans sa décision finale.

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf demande l'appui des municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Madame Esther Savard reprend son siège.

**Rés.2011-11-265 Pavage de la rue des Bouleaux**

**Considérant que** des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à trois entrepreneurs;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

Construction et Pavage Portneuf	9 417.00 \$
Pavage R & R inc.	9 461.00 \$
PAVCO	12 000.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Construction et Pavage Portneuf au montant de 9 417.00 \$ taxes en sus, pour le pavage d'une section de la rue des Bouleaux sur environ 160 pieds.

**Rés.2011-11-266 Demande taxe d'accise**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Rés.2011-11-267      Nomination de la directrice des loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Anaïs Jardon soit nommée directrice des loisirs rétroactivement au 7 mars 2011 et que les conditions de travail soient déterminées à un moment ultérieur.

**Rés.2011-11-268      Signature de la convention collective**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, tous documents relatifs à la convention collective 2011 - 2014.

**Rés.2011-11-269      Contribution financière, Saint-Vincent de Paul**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 500.00 \$ à la Saint-Vincent-de-Paul.

**Rés.2011-11-270      Appui à La Course de la Banquise Portneuf Alcoa**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Course de la banquise Portneuf pour leur 9<sup>e</sup> édition qui se tiendra le 11 février 2012 par une subvention d'une somme de 2 500 \$, d'un soutien de 2 000 \$ représentant 100 heures de coordination pour l'événement et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 1 500\$.

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour le déneigement des stationnements au Parc récréonautique
- Prêt de la capitainerie de la marina et du site du Parc Léon-Provancher incluant le bassin de la marina le 11 février de 10 à 15 heures
- Prêt du Carrefour (2 étages) le 11 février de 17 à 24 heures
- Prêt de la directrice des loisirs pour tâches administratives reliées à la programmation de la course de la banquise pour un maximum de 10 heures.

**Rés.2011-11-271      Fermeture annoncée du Centre de sauvetage maritime de Québec**

**Considérant qu'**une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherche et sauvetage maritimes dans les eaux canadiennes dont le Fleuve Saint Laurent;

**Considérant que** le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne;

**Considérant que** suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle Écosse et de Trenton, Ontario;

**Considérant que** les éléments essentiels de la coordination des secours sur le Fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité;

**Considérant que** les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissances des lieux géographique et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande au Ministre des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

**DISCOURS DU MAIRE**  
**CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**DE LA VILLE DE PORTNEUF**

**14 novembre 2011**

**Mesdames, Messieurs,**

À la lumière de cette deuxième année du mandat confié par la population et selon les termes de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, il est de mon devoir de prononcer le présent discours. Il consiste à dresser un portrait le plus fidèle possible de la situation financière de notre Ville. Dans l'esprit de l'exercice financier 2011 qui s'achève, de la préparation du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations, c'est donc avec grand plaisir, qu'en collaboration avec les membres du Conseil municipal, je m'adresse à vous.

Dans ce contexte, je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme d'immobilisations, soit celui pour les années 2011, 2012 et 2013 et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2011. Finalement, je traiterai des orientations générales du budget 2012 et du programme d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014.

**L'exercice financier 2010**

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2010, produits par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés, l'actif consolidé de la Ville de Portneuf s'élevait à 29 125 236 \$. Le tableau suivant résume le rapport financier pour l'année 2010.

<b>Résumé du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2010</b>		
	<b>Réel</b>	<b>Budget</b>
<b>Revenus</b>	4 160 598	4 024 611
Dépenses de fonctionnement	-3 160 716	-3 242 687
Remboursement de la dette	-627 211	-573 406
Activités d'investissement à même dépenses d'opération	-117 062	-102 322
Affectations	-41 696	-106 196
Déficit/surplus	213 913	0

### **L'exercice financier 2011**

L'année 2010 s'est terminée avec un surplus de 213 913\$.

Outre les dépenses courantes imputables au bon fonctionnement de la Ville, telles la masse salariale, les coûts relatifs au fonctionnement des bâtiments municipaux, l'enlèvement de la neige, la gestion générale, l'entretien de notre réseau de voirie et les activités de loisirs au profit de la population, je vous présente de façon schématisée, les principales activités qui ont marqué l'année 2011.

À cause de la faible disponibilité en eau potable, la Ville a poursuivi un dossier que le Conseil municipal tient à mener à bien afin de poursuivre son développement, soit celui de la **recherche en eau potable**, dans le but de cibler de nouvelles sources d'approvisionnement pour éventuellement installer un nouveau puits d'alimentation. À ce jour, les travaux de recherche en eau potable n'ont pas été concluants. Si la qualité de l'eau trouvée était acceptable, la quantité n'y était pas et si la quantité y était, la qualité n'était pas au rendez-vous. Nous poursuivrons donc ce dossier prioritaire avec détermination, en 2012.

Suite à la planification de la **réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> Avenue**, l'objectif a été atteint pour l'année 2011. Effectivement, les travaux sur la 1<sup>re</sup> Avenue et les rues transversales sont maintenant presque complétés. Je suis fier de pouvoir vous annoncer que le coût des travaux sera substantiellement plus bas que celui estimé. On parle ici d'une économie d'un peu plus d'un million de dollars par rapport aux estimés.

En 2010, le Conseil municipal a supporté financièrement le **Comité de la résidence portneuvienne**, par règlement d'emprunt 550 000 \$ sur une période de 25 années, afin que suite au dévouement et au travail acharné du Comité, cette résidence soit construite et que nos aînés puissent continuer de résider à Portneuf, dans la collectivité où ils ont vécu. Les premiers locataires devraient pouvoir occuper leur logement dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 2012.

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, le 9 mars 2009, la Ville devait, dans un délai de 2 ans suivant cette dernière date, adopter un **plan et des règlements d'urbanisme** conformes aux objectifs de ce schéma. Le plan d'urbanisme est un outil qui planifie le devenir de notre Ville et assure un développement harmonieux du territoire.

Quant aux règlements d'urbanisme, ils viennent traduire l'aspect légal du plan d'urbanisme pour les usages autorisés ou non sur le territoire ainsi que fixer des conditions à l'émission des permis de construction. Depuis août dernier, les plans et règlements d'urbanisme sont maintenant à jour et uniforme à la grandeur de notre Ville.

Le dossier connu sous le nom de «**Quai de Portneuf**» est présentement en suspens. Des démarches avaient été entreprises avec les autorités politiques fédérales suite à la décision de transport Canada de suspendre les démarches en vue d'une éventuelle cession du quai. Nous avons approché la nouvelle députée de Portneuf-Jacques-Cartier en vue de connaître les intentions à long terme de transport Canada dans ce dossier afin de nous guider dans la suite des événements.

Le dossier de la «**Voie de contournement**» a suivi son cours en 2011. Les étapes pour la réalisation de ce dossier sont beaucoup plus longues que nous l'avions estimé au départ. Le but de ce dossier est de rediriger les camions en provenance de la carrière exploitée par Construction et Pavage Portneuf, afin qu'ils contournent le noyau villageois du Secteur Nord plutôt que d'emprunter l'Avenue Saint-Louis. La raison du caractère urgent qu'un tel dossier revêt, est la sécurité et la quiétude des gens de ces environs. En bref, la «Voie de contournement» est planifiée pour emprunter une partie du Transcontinental, pour ensuite contourner le Secteur Nord de la Ville par l'ouest, et finalement aboutir aux abords de l'autoroute 40. Nous avons donné mandat à des ingénieurs afin de nous réaliser une étude des coûts de la voie de contournement et nous ferons aussitôt que possible dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 2012, une assemblée spéciale d'information sur le sujet.

Le dossier de la **COOP de santé Portneuf/Saint-Basile** a évolué en 2011 par le déménagement des locaux dans l'ancienne caisse populaire Notre-Dame de Portneuf. Le focus des dirigeants de la COOP pour 2012 sera d'intensifier la recherche et la « séduction » des médecins à venir pratiquer chez nous.

La Ville de Portneuf en collaboration avec divers organismes fera l'inauguration en novembre d'un nouveau **local de jeunes** qui sera situé dans l'un des locaux vacants du Carrefour municipal. C'est en collaboration avec « concert'action », la table action prévention jeunesse (TAPJ), le centre local de développement (CLD), le fond régional d'investissement jeunesse de la conférence régionale des élus et le comité jeunesse de Portneuf que ce projet pilote voit le jour. L'objectif est de fournir aux adolescents un lieu de rencontre animé et bien à eux, le tout sous la supervision d'intervenants significatifs. Ensemble, les jeunes pourront se bâtir des projets et/ou réaliser des actions communautaires dont ils seront fiers.

La Ville a encouragé en 2011 la mise sur pied d'une **campagne d'achat local** en collaboration avec la Chambre de commerce de l'est de Portneuf. Cette campagne avait pour but de sensibiliser la population à l'importance d'encourager nos commerces locaux. Plus de cent commerces-industries de petite à grande taille ont pignon sur rue à Portneuf et environ le tiers des citoyens de la Ville occupant un emploi travaillent dans une de ces entreprises. Cette campagne a connu un vif succès et la Ville étudie présentement la possibilité de reconduire cette campagne l'an prochain.

Je désire remercier les membres de **Portneuf 1861** pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans l'organisation des fêtes du 150<sup>e</sup>. Ces fêtes ont fait rayonner Portneuf dans toute la région en 2011. Bravo à toute l'équipe et un gros merci pour votre implication.

La Ville a entrepris en 2011 les débuts des travaux de l'élaboration d'une **politique familiale** qui inclut un volet « municipalité amie des aînés ». Le but de cette politique sera d'offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et aux personnes de toutes les tranches d'âges via un plan d'action

Je voudrais souligner le dévouement des membres des **organismes communautaires**. Sans le bénévolat de ces personnes, notre Ville serait moins dynamique. Par votre implication, vous aidez la collectivité à grandir et vous transmettez des valeurs de partage et d'entraide.

Je profite de l'occasion pour remercier les **membres du conseil** qui m'assistent dans cette tâche importante d'administrer la Ville. Nos décisions se prennent toujours dans le respect, et ce malgré nos positions respectives dans les dossiers les plus délicats.

Je m'en voudrais de passer sous silence le bon travail de nos **employés municipaux**. Nous allons signer prochainement avec eux une nouvelle convention collective valide jusqu'en 2014 et je tenais à les remercier pour l'ouverture et la collaboration dont ils ont fait part lors de cette négociation.

Notre **service incendie** a réalisé 49 interventions à ce jour. En plus de répondre aux situations d'urgences, notre service est actif en prévention notamment auprès des écoles, des aînés, des visites à domicile et aussi la surveillance des niveaux des rivières. Nos pompiers reçoivent régulièrement des formations afin d'être conformes aux normes et être prêts à faire face aux situations d'urgence. Un projet de centre de formation régional dans une de nos casernes de Portneuf a été présenté aux maires de la MRC afin qu'on puisse devenir la plaque tournante dans ce domaine dans la région.



Je remercie les **membres des comités de la Ville** (culture et embellissement, comité consultatif d'urbanisme, bibliothèques, office municipal d'habitation pour leur implication et leur disponibilité).

### Les résultats partiels pour l'année 2011

Tenant compte que l'année 2011 n'est pas complétée, je vous fais part, dans le tableau suivant, des résultats partiels des revenus et dépenses de fonctionnement et d'investissement, des remboursements de la dette et des affectations, au 31 octobre. Le tableau suivant montre l'état de la situation et permet, à ce jour, de confirmer que si aucun imprévu ne vient affecter le cours des opérations normales, l'extrapolation des données au 15 octobre, pour les mois de novembre et décembre, reflète la réalité pour l'année 2011.

Pour l'année en cours 2011		
	31-10-2011	Budget
Revenus de fonctionnement	3 830 193	4 141 195
Dépenses de fonctionnement	-2 642 784	-3 298 900
Remboursement de la dette	-489 721	- 638 661
Affectations	-32 160	-203 634
<b>Solde</b>	<b>665 528</b>	<b>0</b>
Revenus d'investissement	3 173 321	2 297 936
Dépenses d'investissement	-1 236 710	-4 252 391
Affectations	69 879	1 954 455
<b>Solde</b>	<b>2 006 490</b>	<b>0</b>

### L'évolution de la dette à long terme

Le tableau qui suit illustre l'évolution de la situation concernant la dette à long terme, au 31 décembre 2011.

Dette à long terme				
Ville de Portneuf	secteur sud	Secteur nord	ensemble	Total
<b>Au 1 janvier 2011</b>	1 484 548	1 911 919	1 794 773	5 191 240
Financement en cours d'année	1 128 760		929 211	2 057 971
Remboursement	240 152	231 120	183 232	654 504
<b>Solde anticipé au 31-12-2011</b>	<b>2 373 156</b>	<b>1 680 799</b>	<b>2 540 752</b>	<b>6 594 707</b>

### Les dépenses excédant 25 000 \$

Tel que le prévoit la Loi :

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000 \$ taxes incluses sont :

- 1 Gagnon Rochette & Associés Inc. 57 669,30\$ pour la couverture d'assurances de la ville;
- 2 BPR : 186 423,08\$ dossier 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue financé par le règlement d'emprunt numéro 104-1;
- 3 BMO Banque de Montréal 71 400,68\$ paiement capital et intérêts sur règlement d'emprunt;
- 4 MRC de Portneuf 153 334,24\$ pour notre quote-part ;
- 5 Ministre des finances 190 141\$ pour les services de la Sûreté du Québec;
- 6 Régie régionale de gestion des matières résiduelles 275 371,15\$ représentant la somme de la quote-part de la Ville de Portneuf et 19 627,81\$ représentant la somme pour les Serres du St-Laurent ;
- 7 Construction et Pavage Portneuf contrat de 1 775 821,73\$ deuxième phase, travaux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue et rues transversales, financée par le règlement 104-1 ;

- 8 Samson & Frères Ltée 51 422,04\$ forage pour recherche en eau financé par la taxe d'accise ;
- 9 Société québécoise d'assainissement des eaux 101 292,40\$ paiement capital et intérêts sur règlement d'emprunt
- 10 Club Quad Nature Inc. 25 000,\$ (remboursé à la Ville par une subvention)
- 11 Portneuf 1861 29 220,\$ subvention fêtes du 150<sup>e</sup>

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 2 000\$ avec un total de plus de 25 000 \$ taxes incluses, en date du 31 octobre 2011 :

- 1 Agence du revenu Canada : 52506,98\$ remise pour impôt sur le revenu ;
- 2 Ministère du Revenu : 178 952,40\$ remise pour impôt sur le revenu et contribution CSST ;
- 3 Financière Banque Nationale du Canada : 62 628,22\$ paiement capital et intérêts sur règlements d'emprunt ;
- 4 Hydro-Québec : 156 468,77\$ électricité des bâtiments municipaux ;
- 5 Bédard & Guilbault, 26 658,46\$ vérification comptable et autres services ;
- 6 Coop Univert (La) 56 106,16\$ essence, huile à chauffage ;
- 7 Mission HGE : 29 229,75\$ recherche en eau ;
- 8 Pavage R & R Inc. : 33 545,29\$ divers travaux de pavage ;

**Le traitement des élus municipaux :**

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville, pour l'année en cours 2011. Le tiers de cette rémunération est une allocation de dépenses :

- 1 maire : 16 500.00\$
- 2 conseillers (ères) : 5 500.00\$

La rémunération totale, pour l'année 2011, est de 49 500.00\$.

La rémunération des élus est indexée de 2% annuellement.

**Programme de dépenses en immobilisation**

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la Ville en matière de subventions. Voici les informations déposées lors de l'adoption du budget 2011, en décembre 2010.

**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

	2011	2012	2013	Total		Financement revenus	Financement emprunt	Financement subvention	Notes
<b>Administration générale</b>									
Informatique + ameublement	4 065	2 500	2 000	8 565		8 565			
Édifices municipaux	308 200	500 000		808 200		8 200	800 000		
<b>Sécurité publique</b>									
Équipement - service incendie	20 750	20 000	20 000	60 750		60 750			
<b>Voirie municipale</b>									
Amélioration des rues et routes	225 472	100 000	100 000	425 472			425 472		
Signalisation	7 000	5 000	5 000	17 000		17 000			
Véhicule			225 000	225 000			225 000		
Infrastructures 1re & 2e avenue	1 378 762	68 885		1 447 647			482 549	965 098	FCCQ
Voie de contournement	200 000	800 000		1 000 000			1 000 000		FCS
<b>Hygiène du milieu</b>									
<b>Aqueduc</b>									
Infrastructures 1re & 2e avenue	689 380	34 443		723 823			241 274	482 549	FCCQ
Clôtures puits	30 000			30 000		30 000			FCCQ
<b>Egout</b>									
Infrastructures 1re & 2e avenue	1 378 762	68 885		1 447 647			482 549	965 098	FCCQ
<b>Loisirs &amp; Culture</b>									
Gymnase	8 432			8 432		8 432			
Parc récréonautique	10 000	5 000	5 000	20 000		20 000			
Culture et embellissement		32 500	20 000	52 500		52 500			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 260 823</b>	<b>1 637 213</b>	<b>377 000</b>	<b>6 275 036</b>		<b>205 447</b>	<b>3 656 844</b>	<b>2 412 745</b>	

Note générale : les investissements indiqués dans les années 2011, 2012 et 2013 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets.

### Les orientations pour l'année 2012

En collaboration avec un CPE de la région, nous avons l'intention de mettre en place des conditions favorables à l'implantation d'un centre de la petite enfance de type éco responsable sur notre territoire. Nous croyons que ce type d'installation serait un atout considérable pour notre ville afin d'attirer des jeunes familles à s'établir chez nous. Le gouvernement provincial a annoncé l'attribution de nouvelles places et nous comptons faire les représentations nécessaires afin de faire valoir notre candidature.

Une des priorités qui est ressortie de notre planification stratégique sera de retravailler l'image « marketing » et se monter un plan d'embellissement de la Ville sur quelques années. Nous croyons que ces mesures auront un effet d'entraînement, stimuleront le développement et favoriseront le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur Ville. La planification plus détaillée de la stratégie de développement résidentiel et commercial sera également au cœur de nos préoccupations.

La ville possède une portion de 3 658 hectares détachée de son territoire entre St-Léonard et Rivière-à-Pierre mieux connue sous le nom de la seigneurie de Perthuis. La Ville est en voie d'adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vue de baliser le développement de ce vaste territoire forestier. Une telle planification vise la réalisation d'un développement cohérent, harmonieux et durable selon une vision globale du territoire à développer. La Ville travaille depuis plusieurs mois, en collaboration avec le propriétaire de ce territoire, à un développement de villégiature qui sera soumis

au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et de ses critères particuliers.

La Ville désire avoir un portrait fidèle de la situation concernant les installations sanitaires des résidences non-desservies par le réseau d'égout afin de respecter l'obligation de se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées. À l'été 2012, une visite de ces propriétés est prévue et permettra de mesurer la performance de ces installations sanitaires et d'identifier le cas échéant, les mesures correctrices à apporter. Pour votre information, la régie régionale de gestion des matières résiduelles deviendra dès 2012 le mandataire de la collecte et du traitement des boues de fosses sceptiques pour la grande majorité des municipalités de la MRC de Portneuf.

### **Le budget 2012**

La préparation des prévisions budgétaires 2012 est en pleine effervescence. Les membres du Conseil municipal, secondés par le personnel de l'administration municipale, s'affairent à préparer le budget d'opérations pour l'année 2012 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014. À la lumière des ateliers d'étude, des recommandations formulées, de la priorisation des dossiers et des discussions du Conseil municipal pour une saine gestion de notre Ville, nous tiendrons une séance spéciale le 20 décembre 2011, pour l'adoption de ce budget.

### **Le maire**

*Nelson Bédard*

### **Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h55

Fin : 21h00

### **Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 :00 hres.

---

Maire

---

Greffière